

2026/10

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de  
Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés  
Arrêté N°0010/2026

**Objet : Annule et Remplace l'arrêté 008/2026  
Stationnement interdit sur 3 places de parking rue Camille Pasquier**

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,  
Considérant la demande de l'Entreprise DEMECO en vue du déménagement de Mr et Mme  
ARTIGAUD Philippe et Carole prévu le 15 avril 2026 pour la journée,  
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,  
Afin d'éviter des accidents aux passants,

## ARRÊTE

**Article 1 :** En raison du déménagement de Mr et Mme ARTIGAUD, le MERCREDI 15 AVRIL 2026 à partir de 06 h 00, le stationnement sera interdit sur le parking Face au 5 rue Camille Pasquier à Sargé sur Braye sur 3 places de parking afin d'y stationner un poids lourd prévu pour ce déménagement.

**Article 2 :** le présent arrêté sera affiché et l'ampliation de l'arrêté sera faite à Monsieur le major de la Brigade de Gendarmerie de Pezou.

Sargé sur Braye, le 26 mars 2026

Le Maire,

Thierry WEBBREGUE

